

Oxfam

"Programme de coopération binationale Haïti-République Dominicaine - Volet développement du commerce informel" TERMES DE RÉFÉRENCE POUR l’élaboration d’une étude de faisabilité économique et financière du marché frontalier de Ouanaminthe “

Durée estimée de la prestation est de 3 mois

1. **Résumé du projet**

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du projet :** | “Programme de coopération binationale Haïti-République Dominicaine - Volet développement du commerce informel” Num CRIS: FED/2017/040-148 |
| **Source de financement** | Union Européenne, DIGECOOM, BON-FED, OXFAM |
| **Date de début:** | 1-Janvier-2019 |
| **Date de clôture :** | 31-Decembre-2022 |
| **Secteurs d`intervention :** | Economie informelle et développement économique |
| **Zone d`intervention :** | Ouanaminthe-Dajabón et Belladère-Elías Piña |
| **Budget total du projet :** | 2,333,333 Euros |

1. **Introduction**

OXFAM : Oxfam est une organisation mondiale de développement qui mobilise le pouvoir des gens contre la pauvreté. Oxfam cherche à avoir un impact positif et durable sur l'éradication de la pauvreté, des inégalités et des injustices mondiales. Nous pensons que cet objectif ne peut être atteint que grâce aux efforts collectifs de nombreux acteurs. Nous pensons qu'en promouvant les conditions et les changements structurels nécessaires pour parvenir à un changement et à un développement efficaces, durables et axés sur l'être humain.

La zone frontalière est marquée par une grande pauvreté, un faible niveau d'emploi, une faible productivité des entreprises des deux côtés de la frontière[[1]](#footnote-2). Ces caractéristiques confèrent à cette zone une vulnérabilité particulière. Malgré le potentiel des marchés frontaliers qui pourraient servir à réactiver le marché de la production et du travail local, il n’y a pas eu de véritable impact sur la diminution de la pauvreté dans la zone frontalière principalement car la plupart des richesses crées ne sont pas également réparties. Les échanges entre la République Dominicaine et Haïti représentent une opportunité économique pour plus de 300 000 producteurs et commerçants haïtiens. Cependant, les emplois créés dans ces régions restent très précaires et la production locale marginale. 80% des commerçants haïtiens sont des travailleurs informels et 78% d’entre eux sont des femmes. Celles-ci sont particulièrement vulnérables et sont régulièrement victimes de violences, verbales, physiques, sexuelles et d’extorsions. Les conditions chaotiques du passage de la frontière lors des jours de marché ouvrent la porte à l’application de taxes arbitraires sur les marchandises de la part des douaniers, et exposent les travailleurs haïtiens/nes aux mauvais traitements, aux vols et aux extorsions de marchandises des marchands. La frontière dominico-haïtienne représente donc un flux constant de personnes, qui traversent la frontière tous les jours afin de participer à des activités à caractère économique et commercial. Cependant, cette mobilité se réalise dans un climat d’incertitude juridique et d’insécurité affectant les relations commerciales et la bonne entente entre les deux pays.

L'économie haïtienne est peu diversifiée et environ 50% de la main d'œuvre haïtienne est impliquée dans l'agriculture, l'élevage et la pêche, tandis que seulement 25% contribuent au PIB. Près de 80% de la population active travaille dans le secteur informel. 78% sont des femmes et 46% des jeunes (de 25 ans à 36 ans) travaillant dans les secteurs économiques les moins valorisés, vulnérables aux chocs, sans protection sociale avec peu ou pas de possibilité de croissance.

De ce fait, même s’il existe des législations règlementant la gestion binationale des marchés (même si les marchés se trouvent en territoire dominicaine) et la régulation du travail transfrontalier, le niveau d’informalité ne permet pas aux petites et moyennes entreprises, producteurs, commerçantes et prestataires de services de profiter du potentiel du commerce binational. De plus, au vu de la représentation limitée des femmes dans les organisations de la société civile, on peut constater que celles-ci n’ont généralement pas accès à des espaces des prises de décisions politiques au niveau local ou national. Par conséquent ces politiques ne sont pas adaptées à leurs priorités/nécessités, ne contribuent pas à promouvoir un développement socio-économique équitable et durable et à assurer une réelle autonomisation des femmes pour faire valoir leurs droits économiques, politiques et sociaux.

1. **Contexte et justification**

Dans le cadre du projet "Programme de coopération binationale Haïti-République Dominicaine - Volet informel de développement du commerce", financé par l'UE et mis en œuvre en coordination avec DIGECOOM et BON, OXFAM est chargé de coordonner le volet informel de soutien au commerce qui vise à promouvoir un commerce binational plus équilibré et formel, notamment par une meilleure organisation des marchés transfrontaliers par la réalisation des résultats suivants :

- Résultat 1.1 : La formalisation, la régularisation et le déséquilibre des échanges commerciaux entre la République dominicaine et Haïti ont été améliorés compte tenu des réalités économiques locales.

- Résultat 1. : Les marchés transfrontaliers entre la République dominicaine et Haïti ont amélioré leurs modalités de fonctionnement, avec des règles claires et transparentes facilitant un commerce équitable, dynamique et durable au profit des populations locales.

- Résultat 2.1 : La chaîne de valeur binationale du miel est créée et/ou renforcée.

- Résultat 2.2 : la chaîne de valeur binationale du miel est créée et renforcée.

Dans le cadre du **Résultat 2** le projet propose l*a mise en place et/ou application de règles sur les marchés transfrontaliers de Ouanaminthe/Dajabón et Bellad*è*re/Comendador* (**Activité 1.2.1**).

La République Dominicaine bénéficie d’un cadre juridique municipal (loi 156-7) qui définit le rôle du Conseil municipal dans la Gestion des marchés municipaux, et dispose également d’une loi de marchés frontaliers récemment approuvée (Loi 216-11) régulant le fonctionnement des marchés établis à la frontière haïtienne-dominicaine pour le bien des populations concernées. Par contre en Haïti n’existe encore un cadre légal que régule les mécanismes de gestion des marches frontalières.

Compte tenu de la finalisation du marché frontalière de Ouanaminthe y le manque d’un cadre légal que régule les mécanismes de gestion des marches frontalières en Haïti est impératif, avant d’ouvrir un dialogue binational pour définir le mécanisme de gestion du matché binational (Ouanaminthe/Dajabón sera effectivement le premier marche binational) mettre en place:

1. Une étude de faisabilité couts/bénéfices pour la mise en place du system de gestion du futur marché frontalier de Ouanaminthe. Responsabilité du consultant.
2. Un processus de validation de la Proposition de Gestion du marché Frontalier de Ouanaminthe (définir qui sera responsable de la gestion du marché et selon que mécanisme de gestion : Publique, Privé, Publique-Prive). En charge à la DUE Haïti.
3. Avancer vers la définition d’un espace binational pour décider les mécanismes de gestion du futur marché transfrontalier de Ouanaminthe/Dajabón. Responsabilité du consultant.

Le consultant devrait élaborer une méthode de travail qui garantisse l’intégration des femmes et des jeunes à tous les espaces de réunion, de planification et de programmation. L’étude devrait identifier les limites éventuelles de leur inclusion et définir des mécanismes garantissant leur participation aux processus productifs, commerciaux et institutionnels.

1. **Principes de travail d'Oxfam et adhésion aux normes et standards d'apprentissage et de responsabilité**

Nos principes et valeurs, sont basés sur notre approche fondée sur les droits, et se reflètent dans toutes les lignes directrices, politiques et modalités de travail formelles et informelles qui régissent notre travail en tant que confédération et avec nos organisations partenaires et bénéficiaires.

**Promouvoir l'égalité des sexes en matière de justice**

La discrimination systématique à l'égard des femmes et des filles est à la fois une cause et une conséquence de l'inégalité créée par la pauvreté. Celle-ci peut être aggravée par d'autres facteurs tels que la classe sociale, l'appartenance ethnique, l'âge, la religion ou d'autres fondamentalismes. Très souvent, les femmes qui répondent aux situations d'urgence, qui défendent leurs droits sur la gestion des ressources naturelles, qui font campagne contre les abus sexuels et physiques ou qui encouragent la participation démocratique, sont souvent victimes de violence physique et psychologique. Notre objectif est de nous appuyer sur les grands progrès réalisés ces dernières années dans la défense et la protection des droits des femmes. Il est nécessaire de travailler sur la base de demande des meilleures législation et politiques publiques, mais elles ne suffisent pas. Notre objectif est de parvenir à un changement généralisé et durable des attitudes et des croyances qui déterminent les relations de pouvoir fondées sur le sexe afin de promouvoir les droits des femmes et la justice entre les sexes.

**Travailler par l'intermédiaire d'organisations partenaires**

Pour Oxfam, travailler en partenariat est la pierre angulaire de notre perception du monde et de la façon de susciter le changement. Nous aspirons à avoir un impact positif, significatif et durable dans la lutte contre la pauvreté et l'injustice dans le monde, et nous pensons que cela ne peut se faire que par un effort collectif qui rassemble divers acteurs. En général, nous travaillons avec des organisations sociales et non gouvernementales, ainsi qu'avec des organismes gouvernementaux nationaux et internationaux, pour exécuter des programmes visant à répondre aux besoins et aux aspirations des bénéficiaires. Nous sommes convaincus que, grâce à nos principes de partenariat, à nos normes de fonctionnement des programmes et à notre politique d'évaluation des programmes, les divers types de relations avec les divers organismes partenaires auxquels nous aspirons, ainsi que les changements positifs que nous espérons réaliser, deviendront évidents et responsables en conséquence. Tout notre travail, du développement à long terme à l'intervention humanitaire, en passant par la prévention des catastrophes, les campagnes et le plaidoyer, est basé sur ces principes.

**Principes humanitaires**

Dans tout notre travail, nous aspirons à défendre les principes humanitaires d'humanité (répondre aux besoins), d'indépendance et d'impartialité. Nous respectons et respectons ces principes lorsque nous apportons de l'aide à la population civile. Oxfam est signataire du Code de conduite du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des normes Sphère en matière d'intervention humanitaire.

**Responsabilisation et apprentissage**

Nous disposons de systèmes de contrôle interne et d'un personnel qualifié pour nous assurer que nous utilisons nos fonds efficacement. Nous aspirons à être une organisation apprenante, avec des évaluations en temps réel, des examens de programmes, des rapports de responsabilité publique et des politiques en matière de plaintes et de griefs. Grâce à ces mécanismes, nous visons à rendre des comptes à ceux avec qui nous collaborons, à nos organisations partenaires, aux bénéficiaires de nos projets et programmes et au grand public. Nous nous réjouissons de toute occasion de discuter de notre travail et de la façon dont nous pouvons l'améliorer. Oxfam est l'une des quelque 70 ONG internationales qui participent à un effort mondial d'évaluation de leurs performances par rapport aux opinions des organisations locales avec lesquelles elles travaillent et auxquelles elles apportent un financement.

**Utilisation responsable des données**

En tant qu'organisation basée sur les droits, Oxfam s'engage à utiliser les données de manière responsable pour défendre les droits des personnes, groupes et organisations avec lesquels nous travaillons. Il ne s'agit pas seulement d'une question de sécurité technique et de cryptage, mais aussi de protéger les droits des personnes avec lesquelles nous travaillons, en veillant à ce que leur dignité et leur vie privée soient respectées, à ce qu'elles puissent prendre des décisions en connaissance de cause et à ce que l'utilisation de leurs données ne les expose pas à un risque. Nous avons développé notre politique de gestion responsable des données des programmes afin de faciliter l'utilisation de ces données, ce qui est d'une grande valeur pour garantir la qualité de notre travail à Oxfam, la responsabilité et la possibilité de défendre les droits des personnes avec qui nous travaillons.

**Code de conduite du personnel**

Oxfam veut s'assurer que tous les membres du personnel connaissent et respectent nos principes et valeurs. Pour ce faire, nous disposons d'un code de conduite qui est intégré dans les contrats de travail. Ce code définit les comportements que nous attendons de nos collaborateurs, tant dans leur travail que dans leur vie privée, lorsque cela peut affecter la réputation d'Oxfam. La violation de ce code peut entraîner des mesures disciplinaires.

**Plates-formes**

Oxfam ne facilitera pas l'utilisation de ses plateformes par des individus ou des groupes qui s'engagent dans des activités contraires aux principes et aux valeurs de l'organisation. Nous pouvons décider de partager une plateforme avec ceux qui expriment des idées contraires aux nôtres lorsque nous pensons qu'il est nécessaire de remettre en question ces idées et que partager une plateforme est un moyen approprié et efficace de le faire. Ces décisions sont prises au cas par cas.

**Activités et campagnes politiques**

Nous consacrons une partie de nos ressources à la compréhension des causes sous-jacentes de la pauvreté. Nous le faisons dans le but de persuader les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les organismes du secteur privé et les citoyens de changer les politiques et les pratiques qui nuisent aux intérêts des personnes avec lesquelles nous travaillons et d'encourager ces personnes à prendre des mesures qui amélioreront leur vie en conséquence. Nous le faisons de manière objective et sur la base d'analyses et de preuves. Certaines de ces questions sont controversées. Cependant, notre but est toujours de collaborer avec ceux qui nous critiquent ouvertement et rationnellement, en utilisant des arguments et des raisons. Nous sommes une organisation apolitique et non partisane.

**5. Mandat du consultant**

Le Consultant est chargé de réaliser une étude sur l’exploitation du marché de Ouanaminthe de manière à indiquer **les conditions de rentabilité de l’exploitation du marché (1)** d’une part, à rédiger le **Manuel de gouvernance du marché (2)** qu’il soit géré en régie municipale, en délégation de service public ou en partenariat public privé (PPP) et de rédiger une **Feuille de route sur l’intervention des services publics de contrôle** **(3)** d’autre part.

**6. Objectifs de la prestation**

L’objectif poursuivi à travers cette étude est de doter la municipalité des mécanismes de gestion permettant une exploitation **transparente, rentable, équitable et durable** du marché au profit de la communauté dans le contexte frontalier.

**Objectifs spécifiques**

**OBS1.-** Justifier et faciliter la prise de décision par les autorités publiques concernant le mode d’exploitation du marché en régie, en délégation de service public ou en partenariat public privé (PPP) eut égard à sa rentabilité et à son impact sur l’économie locale;

**OBS2.-** Formaliser le cadre de du marché indépendamment de son mode d’exploitation (régie, délégation de service public, PPP);

**OBS3.-** Contribuer à la formalisation et à la coordination des services publics de contrôle sanitaires et frontaliers;

**OBS4.-** Faciliter et développer des mécanismes de collaboration entre les autorités locales haïtiennes et dominicaines dans la gestion des échanges à travers les deux marchés frontaliers;

7**. Description de la prestation**

La prestation consiste en la réalisation d’une étude de rentabilité du marché frontalier haïtien, dans la rédaction d’un Guide d’exploitation de référence du marché et d’une Feuille de route sur l’intervention des services de contrôle;

7.1 Etude de rentabilité

L’étude de rentabilité devra indiquer :

1. Une **caractérisation des échanges frontaliers** assortie des estimations correspondantes (acteurs, volumes et prix);
2. Une **caractérisation de la production régionale** assortie des estimations correspondantes (acteurs, volumes et prix) et des recommandations destinées à faciliter la stimulation de la chaine de valeur;
3. Une évaluation de l**’impact du marché haïtien** sur les échanges frontaliers assortie des recommandations de mitigation;
4. Des recommandations permettant de prendre en compte et réduire les inégalités et les vulnérabilités spécifique aux femmes;
5. Une analyse comparative des **options d’exploitation du marché** (régie, délégation de service public ou PPP) eut égard aux estimations des échanges;
6. Une **proposition de plan d’affaires** pour le marché incluant :
   1. Une estimation des revenus et des dépenses prévisionnelles;
   2. Le calcul du seuil de rentabilité du marché et des ratios financiers;
   3. Le plan financier (coûts de démarrage / coûts liés aux activités d’exploitation).

7.2 Rédaction d’un Manuel de gouvernance du marché

Le manuel de gouvernance du marché devra contenir les dispositions relatives à :

1. la gouvernance générale de l’équipement incluant la coordination avec les services publics de contrôle et les autorités locales dominicaines;
2. la mise en cohérence du Guide d’exploitation de référence du marché;

7.3 Feuille de route sur l’intervention des services publics de contrôle

La Feuille de route ISPC contient les éléments relatifs :

1. À l’identification des points de contrôle sur les personnes et les produits;
2. À l’identification des services de contrôle et de leur rôle dans le marché et sur la frontière;
3. À l’identification des modalités de mise en œuvre du contrôle sur les personnes et les produits;
4. À la mise en place d’un mécanisme de coordination entre les SPC et les autorités de gestion du marché;

7.4 Stratégie de mise en œuvre de la prestation

Cette prestation sera exécutée de manière :

* 1. À intégrer et/ou exploiter les études et analyses réalisées sur le marché frontalier de Ouanaminthe (revue documentaire, entretien avec les acteurs etc…);
  2. À associer les autorités municipales à la formulation des orientations et du cadre de gestion de l’équipement;
  3. À impliquer les acteurs de la société civile dans la collecte des données, la formulation des propositions et la restitution des travaux;
  4. À collaborer avec les SPC dans la proposition et la validation des éléments de la Feuille de route;

.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Activité | Durée de l`activité | Période |
| Rapport initial avec plan de travail proposé | 1 semaines | 7/10/2019 |
| Composante 1 : Etude de faisabilité du marché   * Révision des plans du marché frontalier de Ouanaminthe et estimation du numéro de places disponibles; * Etude de l'offre et Recommandations sur les types de produits * Etude de la demande * Définition d’une stratégie de gestion du marché et sa vocation future pour déterminer clairement le produit à vendre, les critères de sélection des commerçantes et le mécanisme du fonctionnement du futur marché frontalier de Ouanaminthe * Compilation des expériences similaires en Amérique latine et Caraïbes pouvant être répliqués, même partiellement, à la frontière Nord-Est. * Analyse coûts/bénéfices des trois possibilités de gestion: en régie par la mairie, par délégation de service public, par un partenariat public-privé; | 8 semaines | 30/11/2019 |
| Composante 2 : Manuel de Gouvernance   * Elaboration de la gouvernance générale de l’équipement incluant la coordination avec les services publics de contrôle et les autorités locales dominicaines; * Elaboration de la mise en cohérence du Guide d’exploitation de référence du marché; | 8 semaines | 30/11/2019 |
| Composante 3 : Feuille de route   * Rédaction d’un budget de fonctionnement pour le futur marché frontalier ; * Estimation du potentiel chiffre d’affaire pour le futur marché frontalier * ’identification des points de contrôle sur les personnes et les produits; * Identification des services de contrôle et de leur rôle dans le marché et sur la frontière;   Identification des modalités de mise en œuvre du contrôle sur les personnes et les produits;   * Mise en place d’un mécanisme de coordination entre les SPC * et les autorités de gestion du marché; | *8 semanas* | 30/11/2019 |
| Elaboration du rapport final | 2 semaines | 13/12/2019 |

**8. Résultats escomptés**

8.1 Rapport initial

Contenant au minimum :

* 1. Plan de travail pour le développement des activités du consultant demandé ;
  2. Cette consultation fait l`usage une méthodologie très inclusive, ayant comme objectif la participation de tous les secteurs, institutions et personnes (hommes, femmes, jeunes etc..) qui seront impliqués dans le marché transfrontalier. De même, pour les outils de collecte de données qui seront utilisés dans tous les espaces de réunion, de planification et de programmation.
  3. Calendrier des activités à mettre au point pendant l'exécution de la mission de conseil, avec des dates précises pour la livraison du produit (durée et dates prévues de début et de fin).

8.2 Rapport Intermédiaire

Etudes sur l`offre et la demande du marché de Ouanaminthe, un plan d`affaires selon les trois modalités proposées de gestion du marché.

8.3 Rapport final avec l’étude de faisabilité couts/bénéfices pour la mise en place du system de gestion du futur marché frontalier de Ouanaminthe.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Produit | Produit | Date de livraison |
| 8.1 | Rapport initial | 07 10 2019 |
| 8.2. | Rapport intermédiaire | 30 11 2019 |
| 8.3 | Rapport final | 13 12 2019 |

**9. Durée des travaux**

Les travaux seront réalisés dans un délai maximum de trois (03) mois à compter de la signature du contrat. La date de début est initialement prévue pour le 01 10 2019 et se terminera le 13 12 2019.

**10. Profil du consultant/ ou de l`équipe de consultants**

Pour l'exécution de cette consultation, nous recherchons un consultant ou une équipe de consultants ayant le profil suivant :

* Titulaire d'un diplôme en économie, gestion
* Doit avoir au moins 3 ans d'expérience dans l'élaboration de plans d'affaires et l’étude de faisabilité.
* Avoir une expérience démontrable dans l'élaboration de plans d'affaires l’étude de faisabilité.
* Connaissance du contexte frontalière de Ouanaminthe/Dajabon.
* Connaissance des langues Française et Espagnole.
* Expérience professionnelle dans la promotion des droits des femmes et des jeunes
* Expérience professionnelle dans la gestion des marchés communaux ou équipements collectifs ou communautaires
* Expérience dans les processus d'autonomisation économique des femmes et des jeunes
* Engagement manifeste en faveur des droits des femmes, de la justice entre les sexes et/ou de la lutte contre la violence à l'égard des femmes (c.-à-d. non seulement " travailler avec ", mais aussi s'engager).
* Capacités de reporting optimales.
* Capacité optimale de diriger le processus de formation.
* Engagement ferme en faveur de la responsabilité, de la justice sociale, de la sensibilisation à l'égalité des sexes et de la promotion de l'égalité entre les sexes.
* La connaissance de la réalité locale sera prise en compte lors des évaluations.

**11. Processus de soumission des propositions**

Les personnes/équipes intéressées par cet appel doivent soumettre les documents suivants :

a) Curriculum vitae de chaque membre de l'équipe de consultants avec adresse et numéros de téléphone à jour, copie de la pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) de chaque membre de l'équipe de consultants et liste d'au moins deux références.

b) une proposition méthodologique et économique détaillée en dollars US (incluant les taxes).

c) exemples de travaux similaires

Les propositions seront reçues sous forme numérique par courrier électronique, avec la référence : " FAISABILITE DU MARCHE DE OUANAMINTHE`` l'adresse gabriele.regio@oxfam.org La date limite pour la réception des offres est le 15 09 2019.

Tous les consultants nationaux et internationaux résidant en Haïti peuvent y participer

**12. Critères de sélection**

Les propositions seront examinées par un comité de sélection composé de l'équipe de coordination du projet et du personnel spécialisé. L'évaluation des propositions sera effectuée de la manière suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Description** | **Pourcentage** |
| **1** | Proposition méthodologique de qualité | 30% |
| **2** | Formation du consultant ou de l'équipe de consultants | 30% |
| **3** | Proposition économique | 30 % |
| **4** | Attestation DGI des taxes payables le jour du paiement | 10% |

**13. Passation de marches et mode de paiement**

Le paiement du service sera effectué comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Paiement** | Paiement contre livraison et approbation par l`equipe du projet et les partenaires | **Pourcentage** |
| 1er Paiement | A la signature du contrat 40%. | 40% |
| 2ème Paiement | La remise du rapport intérimaire (une fois jugé satisfaisant par l'équipe du projet | 30% |
| 3ème Paiement | Dès la remise du rapport final (une fois jugé satisfaisant par l'équipe du projet) | 30% |

**14. Montant total indicatif du conseil (y compris les taxes):**

* - Quinze mil dollars américains 15000 $ US

**15. Clauses particulières**

a.1 Validation de tous les matériaux par les équipes d'Oxfam avant de se rendre sur le site : tous les matériaux à utiliser sur le site doivent être validés par Oxfam AVANT leur utilisation. Dans le cas contraire, le contrat sera résilié.

Engagement envers la qualité scientifique : Oxfam attend un travail de qualité qui répond aux critères traditionnels ou aux directives de X, Y et Z. Le non-respect de ces normes entraînera la résiliation du contrat.

b. Fraude : Les parties conviennent que si, dans l'offre ou l'exécution du contrat, l'une des parties commet une fraude, une fraude ou une tromperie en rapport avec ce qui a été obtenu ou convenu, cette action entraînera la résiliation du contrat sous la seule responsabilité de la partie qui induit, commet ou exécute l'action frauduleuse ou frauduleuse.

c. Déclaration de consanguinité ou d'affinité : Le consultant ou l'équipe de consultants accepte de déclarer toute relation de consanguinité ou d'affinité avec toute personne d'Oxfam République Dominicaine, dans le document "Déclaration de consanguinité et d'affinité".

d Retenues d'impôt : Oxfam en RD se conforme à toutes les réglementations fiscales prévues par la loi dominicaine, par conséquent, les retenues d'impôt seront effectuées comme il convient. En ce sens, les propositions doivent refléter les montants des frais bruts, mais il est entendu que ce montant sera retenu conformément aux règlements suivants :

- Article 309 du Code Général des Impôts, au "Paragraphe", lettre b) et e) - (modifié par l'article 13 de la Loi 139-11 du 24 juin 2011). b) 10 % sur les honoraires, commissions et autres rémunérations et paiements relatifs à la prestation de services en général fournis par des personnes physiques non dépendantes, dont la prestation nécessite l'intervention directe des ressources humaines, à titre d'acompte.

- Article 305 du Code Général des Impôts - PAIEMENTS EXTÉRIEURS EN GÉNÉRAL (Approprié en application des dispositions de l'alinéa de l'article 10 de la loi n° 139-11 du 24 juin 2011). Ceux qui versent ou créditent en compte un revenu imposable de source dominicaine à des personnes non résidentes ou non domiciliées dans le pays, qui ne sont pas des intérêts payés ou crédités en compte à des institutions financières étrangères, ni des dividendes, ni des revenus visés à l'article 298 du présent titre, doivent retenir et payer à l'Administration, en paiement unique et définitif de l'impôt, vingt-neuf pour cent (29%)\* de ces revenus.

\*Conformément à l'article 14 de la loi 139-11, ce taux est valable pendant deux (2) ans à compter de la promulgation de la présente loi.

Cette loi a été amendée le 9 novembre 2012, ratifiant l'impôt de vingt-neuf pour cent (29%) pour l'année 2013. Ce taux sera progressivement réduit à vingt-huit pour cent (28%) d'ici 2014 et à vingt-sept pour cent (27%) d'ici 2015.

- Toute autre retenue prévue par la loi dominicaine pendant l'exécution du projet.

- Si le consultant est d'origine étrangère et doit payer des impôts dans son pays d'origine, il le fera de son propre chef sans la responsabilité d'Oxfam.

- Veuillez ne pas inclure le montant net dans la proposition économique, mais le montant brut

**16. Questions ou doutes**

Si vous avez des doutes ou des questions, vous pouvez écrire à gabriele.regio@oxfam.org avec une copie à daniel.jean@oxfam.org avant le 15/09/2019.

**Annexe 1: si nécessaire**

--- FIN DU DOCUMENT ---

1. Diagnostique sur les trois communes frontalières haïtiennes Ouanaminthe, Belladère et Ganthier (Malpasse), OXFAM 2016. [↑](#footnote-ref-2)